



2020-2021

**PROFESSEURS D'ALLEMAND
STAGIAIRES**

TABLE DES MATIERES

LE MOT DE L'IA-IPR.....	3
MISSIONS DU PROFESSEUR.....	4
REFERENTIEL DE COMPETENCES : B.O. N°30 DU 25 JUILLET 2013.....	9
COMPETENCES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS ET PERSONNELS D'EDUCATION	9
COMPETENCES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS.....	13
LANGUES VIVANTES ÉTRANGERES : LES INCONTOURNABLES.....	15
GRILLE D'AIDE À LA PRÉPARATION DE SÉQUENCES.....	16
GRILLE D'AIDE À LA PRÉPARATION DE SÉANCES	17
OBSERVER LE COURS DU TUTEUR.....	18
PLAN DE FORMATION 2020-2021	19
RESSOURCES.....	20
CONTACT	20
ÉCHÉANCES	20

Le mot de l'IA-IPR

Madame, Monsieur,

Félicitations pour votre réussite au concours, et bienvenue dans l'Académie d'Orléans-Tours.

Une année riche, dense et passionnante vous attend. Vous serez amenés à fournir un travail conséquent, et tout sera mis en œuvre pour vous guider et vous épauler. Vous tiendrez compte des conseils qui vous seront prodigués, présenterez très régulièrement vos préparations à votre tuteur, observerez ses cours avec assiduité et ne devrez jamais hésiter à demander de l'aide ou un complément de formation.

Vous trouverez dans ce livret le référentiel des compétences que vous devrez valider dans le courant de l'année, ainsi que des ressources qui vous seront utiles dès les premiers temps.

En vous souhaitant une entrée sereine dans vos nouvelles fonctions, je vous adresse mes salutations distinguées.

Muriel Philippe
Inspecteur d'Académie – Inspecteur pédagogique régional

Missions du professeur

Circulaire 97-123 du 23 mai 1997

Avant-propos

Ce document précise, après un rappel de la mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel, quelles sont les compétences professionnelles générales que la formation initiale doit s'attacher à construire, quels que soient sa discipline et son établissement d'exercice.

Il s'agit ainsi de proposer des références communes aux différents partenaires du dispositif de formation initiale : les instances ministérielles et académiques, les universités, les instituts universitaires de formation des maîtres, les corps d'inspection, les établissements scolaires et les futurs professeurs.

Pour autant, l'ensemble des compétences mentionnées ne saurait d'aucune façon s'interpréter comme constituant un référentiel d'évaluation des professeurs stagiaires.

Les compétences citées ne sont pas exclusives de compétences plus spécifiques. Par ailleurs, elles ne peuvent être totalement acquises en fin de formation initiale et seront progressivement maîtrisées grâce à la pratique de l'enseignement et à la formation continue.

Enfin, le présent document ne peut prétendre à un caractère définitif : il devra être régulièrement actualisé, en fonction des évolutions du service public d'éducation et de la réflexion permanente que mènent les partenaires de la formation sur les objectifs et l'organisation de celle-ci.

Introduction

Le professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel participe au service public d'éducation qui s'attache à transmettre les valeurs de la République, notamment l'idéal laïque qui exclut toute discrimination de sexe, de culture ou de religion. Le professeur, fonctionnaire de l'État, relève du

statut général de la fonction publique et du statut particulier de son corps d'appartenance qui définissent ses droits et obligations.

Le professeur exerce son métier dans des établissements secondaires aux caractéristiques variables selon le public accueilli, l'implantation, la taille et les formations offertes. Sa mission est tout à la fois d'instruire les jeunes qui lui sont confiés, de contribuer à leur éducation et de les former en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Il leur fait acquérir les connaissances et savoir-faire, selon les niveaux fixés par les programmes et référentiels de diplômes et concourt au développement de leurs aptitudes et capacités. 111es aide à développer leur esprit critique, à construire leur autonomie et à élaborer un projet personnel. Il se préoccupe également de faire comprendre aux élèves le sens et la portée des valeurs qui sont à la base de nos institutions, et de les préparer au plein exercice de la citoyenneté.

Dans le cadre des orientations et des programmes définis par le ministre chargé de l'Éducation nationale, des orientations académiques et des objectifs du projet d'établissement, le professeur dispose d'une autonomie dans ses choix pédagogiques.

Cette autonomie s'exerce dans le respect des principes suivants :

- les élèves sont au centre de la réflexion et de l'action du professeur, qui les considère comme des personnes capables d'apprendre et de progresser et qui les conduit à devenir les acteurs de leur propre formation ;
- le professeur agit avec équité envers les élèves ; il les connaît et les accepte dans le respect de leur diversité il est attentif à leurs difficultés ;
- au sein de la communauté éducative, le professeur exerce son métier en liaison avec d'autres, dans le cadre d'équipes variées ;
- le professeur a conscience qu'il exerce un métier complexe, diversifié et en constante évolution. Il sait qu'il lui revient de poursuivre sa propre formation tout au long de sa carrière. Il s'attache pour cela à actualiser ses connaissances et à mener une réflexion permanente sur ses pratiques professionnelles.

La mission du professeur et la responsabilité qu'elle implique se situent dans le triple cadre du système éducatif, des classes qui lui sont confiées et de son établissement d'exercice.

Exercer sa responsabilité au sein du système éducatif

En fin de formation initiale le professeur connaît ses droits et obligations. Il est capable de :

Situer son action dans le cadre de la mission que la loi confère au service public d'éducation

Le service public d'éducation est "conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances" (article 1er de la loi d'orientation du 10 juillet 1989). Cela nécessite que le professeur sache, pour des élèves très divers, donner sens aux apprentissages qu'il propose. Il permet ainsi l'acquisition de savoirs et de compétences et contribue également à former de futurs adultes à même d'assumer les responsabilités inhérentes à toute vie personnelle, sociale et professionnelle et capables "d'adaptation, de créativité et de solidarité" (rapport annexé à la loi du 10 juillet 1989).

Contribuer au fonctionnement et à l'évolution du système éducatif

Le professeur doit être à même de mesurer les enjeux sociaux de l'éducation et de son action au sein du système. Il doit également connaître les textes essentiels concernant l'organisation du service public de l'éducation, ses évolutions et son fonctionnement. Il pourra ainsi se comporter en acteur du système éducatif et favoriser son adaptation en participant à la conception et la mise en œuvre d'innovations, de nouveaux dispositifs, de nouveaux programmes et diplômes.

Conscient des enjeux que représente, pour ses élèves, la continuité de l'action éducative, il participe aux actions conduites pour faciliter les transitions entre les différents cycles d'enseignement.

Capable d'aider ses élèves à atteindre les objectifs du cycle dans lequel ils sont scolarisés, il doit aussi participer à la délivrance des diplômes de l'Éducation nationale.

Il est également formé à collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel.

Exercer sa responsabilité dans la classe

En fin de formation initiale, le professeur doit, pour être capable d'enseigner, conformément à son statut, une ou plusieurs disciplines ou spécialités :

Connaître sa discipline

Si, en fin de formation initiale, il ne peut être en mesure de mobiliser toute l'étendue des connaissances de sa (ou ses) discipline(s) d'enseignement, il doit en maîtriser les notions fondamentales et pouvoir en mettre en œuvre les démarches spécifiques.

Ceci implique qu'il sache situer l'état actuel de sa discipline, à travers son histoire, ses enjeux épistémologiques, ses problèmes didactiques et les débats qui la traversent. Il a réfléchi à la fonction sociale et professionnelle de sa discipline, à sa dimension culturelle et à la manière dont elle contribue à la formation des jeunes. La culture qu'il a acquise, disciplinaire et générale, lui permet de situer son domaine d'enseignement par rapport aux autres champs de la connaissance.

Il sait choisir et organiser les connaissances essentielles et les concepts fondamentaux nécessaires à la structuration du savoir mais aussi choisir et mettre en œuvre les démarches pédagogiques liées à ces connaissances, en fonction des élèves qu'il a en charge.

Conscient du caractère global et de la cohérence que doit avoir la formation de l'élève, il a une connaissance précise des différents niveaux auxquels sa discipline est enseignée et de leur articulation. Il a repéré des convergences et des complémentarités avec d'autres disciplines ainsi que des différences de langage et de démarche. Il a le souci d'établir des collaborations avec ses collègues de la même discipline et d'autres disciplines ainsi qu'avec le professeur documentaliste. Il évite ainsi que ne se développe chez les élèves le sentiment d'un éclatement des savoirs et d'une juxtaposition des méthodes.

Quelle que soit la discipline qu'il enseigne, il a une responsabilité dans l'acquisition de la maîtrise orale et écrite de la langue française et dans le développement des capacités d'expression et de communication des élèves. Enfin, conscient de la nécessité de poursuivre sa propre formation tout au long de sa carrière pour compléter et actualiser ses connaissances, améliorer ses démarches et développer ses compétences, il est informé des différents supports de ressources documentaires, des modalités pour y accéder ainsi que des ressources de formation auxquelles il peut faire appel.

Savoir construire des situations d'enseignement et d'apprentissage

En fin de formation initiale, le professeur est capable de concevoir, préparer, mettre en œuvre et évaluer des séquences d'enseignement qui s'inscrivent de manière cohérente dans un projet pédagogique annuel ou pluriannuel.

L'élaboration de ce projet implique qu'il sache, dans le cadre des programmes et à partir des acquis et des besoins de ses élèves, fixer les objectifs à atteindre et déterminer les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des méthodes ainsi que des savoirs et savoir-faire prescrits.

Elle suppose également qu'il s'informe des choix arrêtés par les autres professeurs de la classe et de sa discipline et en tienne compte.

Pour chaque séquence, il définit, dans le cadre de sa progression, le (ou les) objectif(s) à atteindre, sélectionne les contenus d'enseignement, prévoit des démarches et situations variées favorables à l'apprentissage, adaptées aux objectifs qu'il s'est fixés et à la diversité de ses élèves. Il prévoit la succession des différents moments d'une séquence et en particulier l'alternance des temps de recherche, de tri et de synthèse d'informations en utilisant, de manière appropriée, les différents supports, outils et techniques qu'il a choisis.

Il est préparé à tirer parti des possibilités offertes par les technologies d'information et de communication. Il sait prévoir l'utilisation du centre de documentation et d'information, se servir des équipements nécessaires à l'enseignement de sa discipline ainsi que des salles spécialisées.

Il sait, en un langage clair et précis, présenter aux élèves l'objectif et les contenus d'une séquence, les modalités du travail attendu d'eux et la manière dont les résultats seront évalués. Il sait également être à l'écoute et répondre aux besoins de chacun.

Il conçoit et met en œuvre les modalités d'évaluation adaptées aux objectifs de la séquence. Il est attentif aux effets de l'évaluation sur les élèves et utilise outils et méthodes leur permettant d'identifier tout autant leurs acquis que les savoirs et savoir-faire mal maîtrisés.

Il sait l'importance à accorder à l'évaluation d'une séquence d'enseignement dans le souci d'accroître la pertinence et l'efficacité de sa pratique. Il s'attache à analyser les obstacles rencontrés dans le déroulement de la séquence ainsi que les écarts éventuels entre les résultats attendus et obtenus. Il en tient compte pour préparer la suite et modifier éventuellement le projet initial et le calendrier prévus.

Conscient de l'importance, pour les élèves, d'une cohérence éducative résultant de pratiques convergentes au sein de l'équipe enseignante, il confronte ses pratiques à celles de ses collègues dans le cadre de concertations, notamment lors des conseils d'enseignement, et avec l'aide de l'équipe de direction et des corps d'inspection.

Dans les voies de formation qui incluent des stages ou des périodes de formation en entreprise, il sait analyser les référentiels des diplômes, veiller à l'articulation de la formation donnée dans l'établissement et en milieu professionnel, participer à la mise en place, au suivi et à l'évaluation en relation avec les autres partenaires de la formation.

Savoir conduire la classe

Les compétences acquises par le professeur enfin de formation initiale doivent lui permettre, dans des contextes variés, de conduire la classe en liaison avec l'équipe pédagogique.

Le professeur a la responsabilité de créer dans la classe les conditions favorables à la réussite de tous.

Maître d'œuvre de l'organisation et du suivi de l'apprentissage des élèves qui lui sont confiés, il s'attache en permanence à leur en faire comprendre le sens et la finalité.

Dynamisme, force de conviction, rigueur et capacité à décider sont nécessaires pour que le professeur assume pleinement sa fonction : communiquer l'envie d'apprendre, favoriser la participation active des élèves, obtenir leur adhésion aux règles collectives, être garant du bon ordre et d'un climat propice à un travail efficace. Il est attentif aux tensions qui peuvent apparaître. Il exerce son autorité avec équité.

Il sait susciter et prendre en compte les observations et les initiatives des élèves sans perdre de vue les objectifs de travail. Il favorise les situations interactives et sait mettre en place des formes collectives de travail et d'apprentissage. Il s'attache à donner aux élèves le sens de leur responsabilité, à respecter et à tirer parti de leur diversité, à valoriser leur créativité et leurs talents, à développer leur autonomie dans le travail et leur capacité à conduire un travail personnel dans la classe ou en dehors de la classe.

Il fait preuve d'ouverture, il peut modifier la démarche choisie initialement, Il est préparé à s'adapter à des situations inattendues sur le plan didactique, pédagogique ou éducatif.

Il est capable d'identifier et d'analyser les difficultés d'apprentissage des élèves, de tirer le meilleur parti de leurs réussites, et de leur apporter conseils et soutien personnalisés avec le souci de les rendre acteurs de leur progression.

Il veille à la gestion du temps en fonction des activités prévues, des interventions et difficultés des élèves ainsi que des incidents éventuels de la classe.

Il sait utiliser l'espace et le geste et placer sa voix. Il sait choisir le registre de langue approprié ; ses modalités d'intervention et de communication sont ajustées en fonction des activités proposées et de la réceptivité des élèves.

Il a conscience que ses attitudes, son comportement constituent un exemple et une référence pour l'élève et qu'il doit en tenir compte dans sa manière de se comporter en classe.

Exercer sa responsabilité dans l'établissement

Le professeur exerce le plus souvent dans un établissement public local d'enseignement, ou bien dans un établissement privé sous

contrat d'association. Il est placé sous l'autorité du chef d'établissement.

Le professeur a le souci de prendre en compte les caractéristiques de son établissement et des publics d'élèves qu'il accueille, ses structures, ses ressources et ses contraintes, ses règles de fonctionnement. Il est sensibilisé à la portée et aux limites des indicateurs de fonctionnement et d'évaluation des établissements.

Il est partie prenante du projet d'établissement qu'il contribue à élaborer et qu'il met en œuvre, tel qu'il a été arrêté par le conseil d'administration, avec l'ensemble des personnels et des membres de la communauté éducative,

Un professeur n'est pas seul ; au sein de la communauté scolaire, il est membre d'une ou plusieurs équipes pédagogiques et éducatives. Il est préparé à travailler en équipe et à conduire avec d'autres des actions et des projets. Il a le souci de confronter ses démarches, dans une perspective d'harmonisation et de cohérence, avec celles de ses collègues. Il peut solliciter leur aide, ainsi que le conseil et l'appui des équipes de direction et des corps d'inspection.

Il sait quel rôle jouent dans l'établissement tous ceux qui, quel que soit leur emploi, participent à son fonctionnement.

Il connaît les différentes instances de concertation et de décision, il est conscient des responsabilités qu'il y exerce ou peut être appelé à exercer. Il sait qu'il a à participer à l'élaboration de la politique de l'établissement.

Le professeur est attentif à la dimension éducative du projet d'établissement, notamment à l'éducation à la citoyenneté, et ce, d'autant plus que l'établissement est parfois le seul lieu où l'élève trouve repères et valeurs de référence.

Il connaît l'importance du règlement intérieur de l'établissement et sait en faire comprendre le sens à ses élèves. Il est capable de s'y référer à bon escient. De même, il connaît et sait faire respecter les règles générales de sécurité dans l'établissement.

Le professeur doit pouvoir établir un dialogue constructif avec les familles et les informer sur les objectifs de son enseignement, examiner avec elles les résultats, les aptitudes de leurs enfants, les

difficultés constatées et les possibilités de remédiation, conseiller, aider l'élève et sa famille dans l'élaboration du projet d'orientation.

Il participe au suivi, à l'orientation et à l'insertion des élèves en collaboration avec les autres personnels, d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Au sein des conseils de classe, il prend une part active dans le processus d'orientation de l'élève.

Il connaît les responsabilités dévolues aux professeurs principaux.

Il est préparé à établir des relations avec des partenaires extérieurs auprès desquels il peut trouver ressources et appui pour son enseignement comme pour réaliser certains aspects du projet d'établissement. Dans un cadre défini par l'établissement, et sous la responsabilité du chef d'établissement, il peut être appelé à participer à des actions en partenariat avec d'autres services de l'État (culture, jeunesse et sports, santé, justice, gendarmerie, police...), des collectivités territoriales et des pays étrangers, des entreprises, des associations et des organismes culturels, artistiques et scientifiques divers. Il est capable d'identifier les spécificités des apports de ces partenaires.

Conclusion

Pour être en mesure d'assumer la mission qui lui est confiée : instruire, contribuer à l'éducation et à l'insertion sociale et professionnelle des élèves qui lui sont confiés, le professeur doit avoir bénéficié d'une formation et acquis des compétences relatives à chacun des trois aspects de sa mission.

Cependant, la pleine acquisition de compétences aussi complexes et diversifiées exige du temps et doit s'inscrire dans la durée, sur l'ensemble d'une carrière qui permettra l'affirmation progressive d'un style personnel dans l'exercice du métier. A cette fin, il est nécessaire que le professeur possède en fin de formation initiale l'aptitude à analyser sa pratique professionnelle et le contexte dans lequel il exerce. Il doit savoir que la nature des tâches susceptibles de lui être confiées, conformément aux dispositions réglementaires, peut varier au cours de sa carrière : contribution aux actions de formation continue d'adultes, à la formation des enseignants, aux actions d'adaptation et d'intégration scolaires, et aux formations en alternance.

Il doit être capable de prendre en compte les évolutions du métier résultant de l'évolution du contexte éducatif et la politique conduite en matière d'éducation. La formation initiale a développé son attention aux innovations ; il a le souci de mettre à profit les évaluations qui en sont faites pour infléchir son action.

La formation initiale du professeur doit s'inscrire dans une double finalité : la première est de conduire le futur professeur à prendre la mesure de sa responsabilité en l'aidant à identifier toutes les dimensions du métier ; la seconde est de lui donner le goût et la capacité de poursuivre sa formation, pour lui permettre à la fois de suivre les évolutions du système éducatif et de sa discipline et d'adapter son action aux élèves, très divers, qui lui seront confiés au cours de sa carrière.

Référentiel de compétences : B.O. n°30 du 25 juillet 2013

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Compétences professionnelles	Attentes du Référentiel de compétences (B.O. n°30 du 25.07.2013)
1. Faire partager les valeurs de la république	<ul style="list-style-type: none">• Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.• Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	<ul style="list-style-type: none">• Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.• Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none">• Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.• Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.• Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.
4. Prendre en compte la diversité des élèves	<ul style="list-style-type: none">• Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.• Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.• Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

Compétences professionnelles	Attentes du Référentiel de compétences (B.O. n°30 du 25.07.2013)
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif. • Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. • Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives. • Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	<ul style="list-style-type: none"> • Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés. • Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative. • Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle. • Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. • Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance. • Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution. • Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage. • Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle. • Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. • Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

Compétences professionnelles	Attentes du Référentiel de compétences (B.O. n°30 du 25.07.2013)
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier	<ul style="list-style-type: none"> • Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs. • Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative. • Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet. • Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.
10. Coopérer au sein d'une équipe	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives. • Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation. • Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation. • Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre. • Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs. • Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.
12. Coopérer avec les parents d'élèves	<ul style="list-style-type: none"> • Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents. • Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel. • Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.
13. Coopérer avec les partenaires de l'école	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires. • Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

Compétences professionnelles	Attentes du Référentiel de compétences (B.O. n°30 du 25.07.2013)
	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.
<p>14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques. • Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques. • Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. • Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Compétences communes à tous les professeurs

Compétences professionnelles	Attentes du Référentiel de Compétences
<p>P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques. • Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant. • Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement. <p>En particulier, au collège</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline. <p>En particulier, au LEGT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.
<p>P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves. • Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite. • Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.
<p>P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation. • Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers. • Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances. • Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées. • Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées. <p>En particulier, au lycée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur. • Contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.

Compétences professionnelles	Attentes du Référentiel de Compétences
<p>P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance. • Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités. • Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages. • Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs. • Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques. • Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.
<p>P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages. • Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences. • Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis. • Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation. • Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes. • Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

Inspection pédagogique régionale de LVE – Académie Orléans-Tours
Langues Vivantes Étrangères : les INCONTOURNABLES...
 ... pour construire chacune des séquences de l'année scolaire

<p><i>Les incontournables didactiques (le temps de la préparation)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer une thématique en lien avec une des notions du programme de la classe concernée <ul style="list-style-type: none"> ○ En collège, préciser le domaine du socle travaillé (par exemple Domaine 5 : « <i>Organisations et représentations du monde - L'élève lit des paysages, identifiant ce qu'ils révèlent des atouts et des contraintes du milieu ainsi que de l'activité humaine, passée et présente. Il établit des liens entre l'espace et l'organisation des sociétés.</i> ») et préciser en quoi la séquence vient nourrir un EPI ou un parcours ; identifier les éléments qui relèvent de l'AP. ○ En lycée, préciser l'axe (parmi les 8 du programme de seconde et/ou les 8 du programme du cycle terminal) • Décliner la thématique en précisant l'axe de réflexion retenu et en formulant une problématique • Expliciter par écrit la problématique en termes de culture, de réflexion et de développement des compétences de communication (choix des activités langagières d'entraînement, qui seront les activités langagières évaluées) • Chercher des supports variés (genre) et authentiques, qui présentent un regard différent sur la problématique. Chaque support doit permettre d'alimenter la réflexion sur la problématique. • Choisir les supports en cohérence avec les descripteurs du CECRL pour la mise en œuvre et les évaluations • Analyser les supports pour en dégager l'intérêt (en quoi ce support est-il intéressant au regard de ma problématique ?) et les principaux axes de sens
<p><i>Les incontournables pédagogiques (le temps de l'action en classe)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des stratégies d'apprentissage : <ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de la problématique posée, construire des tâches qui permettront de développer des compétences (culturelles, cognitives et linguistiques) par le biais de l'entraînement aux différentes activités langagières. ▪ Construire des tâches destinées au travail personnel et à l'évaluation. • Respecter les critères de construction d'une tâche : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La tâche conserve un lien avec le sens. ▪ La consigne se compose d'au moins un verbe d'action. ▪ La tâche répond à une finalité précise. • Ne s'exprimer que dans la langue cible. • Ne rien systématiser, sans pour autant improviser.
<p><i>Les incontournables de la réflexion et de l'auto-évaluation</i></p>	<p>Prendre le temps d'analyser ce qui a été conçu et mis en œuvre à partir des points suivants : l'intérêt et l'investissement des élèves en classe et à la maison, l'efficacité des tâches proposées, le degré de réussite dans les évaluations...</p>

GRILLE D'AIDE À LA PRÉPARATION DE SÉQUENCES

Entrée culturelle et notion	Notion : Entrée culturelle :
Niveau cible du CECRL	<input type="checkbox"/> A1 <input type="checkbox"/> A2 <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> B2 <input type="checkbox"/> C1
Problématique : À quoi veut-on faire réfléchir les élèves ? ?
Objectifs : culturels, langagiers, pragmatiques	
Nombre de séances prévues	

	Supports	AL	Stratégies
Organisation des séances : supports et stratégies	1.		
	2.		
	3.		
		
Tâches communicatives			
Évaluations			

À vérifier...

- variété des activités langagières
- authenticité des supports
- formulation des consignes

- entrée culturelle **spécifique à l'aire germanophone à chaque séance**
- distinction entre entraînement et évaluation
- articulation entre les activités : quelle progression?

- trace écrite : reflet des activités du cours ?
- quelles possibilités d'auto-évaluation ?
- différenciation : quelles modalités ?
- quel travail sur la phonologie et la prosodie ?

GRILLE D'AIDE À LA PRÉPARATION DE SÉANCES

Classe : - Séquence : - Séance n° :

Phase du cours	Activité langagière	Niveau CECRL	Support	Stratégies entraînées	Consignes	Mise en œuvre	Durée
1.	<i>Rituel de début de cours ; lien avec la séance précédente (correction d'exercices, activités de reprise...)</i>						max 5'
2.	<input type="checkbox"/> CE <input type="checkbox"/> CO <input type="checkbox"/> EE <input type="checkbox"/> EOC <input type="checkbox"/> EOI	<input type="checkbox"/> A1 <input type="checkbox"/> A2 <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> B2					
3.	<input type="checkbox"/> CE <input type="checkbox"/> CO <input type="checkbox"/> EE <input type="checkbox"/> EOC <input type="checkbox"/> EOI	<input type="checkbox"/> A1 <input type="checkbox"/> A2 <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> B2					
4.	<input type="checkbox"/> CE <input type="checkbox"/> CO <input type="checkbox"/> EE <input type="checkbox"/> EOC <input type="checkbox"/> EOI	<input type="checkbox"/> A1 <input type="checkbox"/> A2 <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> B2					
5.	<input type="checkbox"/> CE <input type="checkbox"/> CO <input type="checkbox"/> EE <input type="checkbox"/> EOC <input type="checkbox"/> EOI	<input type="checkbox"/> A1 <input type="checkbox"/> A2 <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> B2					
<i>Consignes de travail pour le cours suivant (données en allemand en classe, en français dans le cahier de textes) :</i>							max 5'

À vérifier...

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> entrée culturelle spécifique à l'aire germanophone à chaque séance <input type="checkbox"/> trace écrite : quel reflet des activités du cours ? <input type="checkbox"/> quelles possibilités d'auto-évaluation ? <input type="checkbox"/> quel travail sur la phonologie et la prosodie ? | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> articulation entre les activités : quelle progression ? <input type="checkbox"/> mise en œuvre : quelle organisation sociale du travail ? <input type="checkbox"/> différenciation : quelles modalités ? <input type="checkbox"/> chaque élève aura-t-il la possibilité de progresser ? |
|---|---|

OBSERVER LE COURS DU TUTEUR

• Date : • Heure : • Classe : • Nombre d'élèves :

Entrée en classe + disposition des élèves	
Lien avec le cours précédent	
Nb d'activités + articulation entre elles	
Consignes de travail	
Présentation du tableau	
Utilisation des TICE	
Déplacement du professeur dans la salle	

Éléments conjoncturels :

Phrases de « relance » à l'oral	
Levée d'entraves imprévues	
Gestion d'un conflit avec un/des élève(s)	
Autre	

PLAN DE FORMATION 2020-2021

Date		Intitulé
	Matin	Accueil institutionnel par le Recteur des stagiaires affectés à mi-temps
	Ap-midi	14h : Accueil interlangue par les IA-IPR LVE 15h30 : Accueil par spécialité (IA-IPR LVE-Allemand)
	Matin	Programmes et référentiels Concepts pédagogiques Les incontournables de la séance et de la séquence
	Ap-midi	Le choix des supports, approche critique des documents Ressources documentaires
	Matin	L'environnement professionnel La posture professionnelle, la conduite de classe
	Ap-midi	Bilan de la séance : retour réflexif, analyse de pratique Observer le cours du tuteur
	Matin	Enjeu culturel et éducatif Démarche actionnelle & problématique
	Ap-midi	Construction de séquences Succession des séquences et progression annuelle La trace écrite
Parcours FOAD « Le travail à la maison »		
	Matin	Compréhension de l'écrit : choix des supports et entraînement
	Ap-midi	Compréhension de l'oral : choix des supports et entraînement
	Matin	L'évaluation : quand ? comment ? dans quel but ?
	Ap-midi	Le format des épreuves certificatives Grilles critériées, descripteurs CECRL Correction de copies et formulation des appréciations
	Matin	Travailler avec un manuel : développer le regard critique
	Ap-midi	Qu'est-ce qu'un EPLE ?
	Journée	Les stratégies d'expression
	Matin	L'ENT - Conseils de classe, bulletins, rencontres parents-professeurs
	Ap-midi	Le lexique

Date		Intitulé
		Parcours FOAD « Gestion du tableau et trace écrite »
	Journée	Intégration des outils numériques
	Matin	Intégration de l'élément vidéo
	Ap-midi	Intégration de l'élément musical
	Journée	Construction de séquences destinées au cycle 4
	Matin	Construction de séquences et diversité des élèves
	Ap-midi	Les projets pluridisciplinaires et interdisciplinaires
	Matin	Valorisation de la discipline et calendrier du professeur d'allemand La certification DSD I
	Ap-midi	Les échanges scolaires et les projets de mobilité
	Matin	Spécificités du cycle 3
	Ap-midi	Problématiser les contenus culturels et construire la compétence culturelle
	Journée	Intégration d'une œuvre patrimoniale
Parcours FOAD « Prosodie, phonologie »		
	Matin	La prosodie et la phonologie
	Ap-midi	La médiation
	Journée	Les troubles de l'apprentissage
	Matin	Construction de séquences destinées aux classes de 2 ^{nde}
	Ap-midi	Construction de séquences destinées au cycle terminal
	Journée	Les valeurs de la République
	Journée	Articuler les objectifs langagiers aux objectifs culturels
	Journée	Développer le regard critique et se décentrer : analyse de pratiques
	Journée	Bilan de la formation : conclusion et perspectives

NB : sauf indication contraire, les formations se tiendront au **Lycée Benjamin Franklin à Orléans**. Seules les journées « grisées » auront lieu à l'ESPE : vérifiez l'adresse exacte sur l'ordre de mission.

RESSOURCES

Site de référence : à consulter régulièrement

- **Portail académique des langues vivantes étrangères :**
<https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/interlangues/>

Le portail LVE est régulièrement mis à jour : toutes les éventuelles modifications y figurent dans les meilleurs délais.

- **Pages dédiées aux professeurs d'allemand stagiaires :**
https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/interlangues/ressources/allemand/professeurs_dallemand/stagiaires/

CONTACT

Florence Tisserand

Florence.Tisserand@ac-orleans-tours.fr

ÉCHÉANCES

- début septembre → établir un calendrier d'observations réciproques hebdomadaires avec votre tuteur
- courant de l'année → travail **très régulier** avec le tuteur : **présentation des séquences et séances, observations réciproques**
- *janvier (date à préciser)* → bilan intermédiaire établi par le tuteur (avec rapport écrit)
- mars-mai 2021 → inspection
- avril-mai 2021 → rapports établis par le tuteur et le chef d'établissement (et éventuellement le directeur de l'INSPÉ) en fonction du référentiel ci-après ; synthèse par l'IA-IPR
- fin d'année scolaire 2020-2021 → dossier de titularisation présenté au jury académique